



CA\_DEL250401\_10

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU 1 AVRIL 2025**

**Convocation :**

**Affichage liste délibérations :**

**Membres :** 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

**Présents :** 13 Secrétaire : Bérengère MONNET

**L'an deux mille vingt cinq, le un avril à 18h30, salle Brouès ,**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

#### **ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Dalila BOUGHOUCHE ; Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

### **TARIFICATION 2025-2026 DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PRÉVENTION ET DE L'ATELIER PEINTURE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES USAGERS**

**RAPPORTEUR** : Françoise BATUT

Le C.C.A.S de Givors organise différents d'activités, sportives et artistiques, adaptées aux personnes retraitées et en situation de handicap

**Activités gratuites** : en partenariat avec service des sports

1. Mobilité/fitness
2. Badminton

**Activités payantes** :

1. Les activités physiques : Pilate et aquagym.
2. Un atelier « Peinture ».

Il est proposé d'appliquer les tarifs des activités répondant à un double objectif :

- Rapprocher les tarifs pratiqués du coût réel des activités pour les personnes âgées solvables,
- Favoriser l'accès à ces activités à des personnes aux revenus modestes.

Le coût réel des activités comprend :

- D'une part, la rémunération des intervenants réalisant l'encadrement des cours ainsi que l'achat de matériel spécifique,
- D'autre part, des coûts internes pour le C.C.A.S et la Ville qu'il convient de valoriser, tels que la mise à disposition d'équipements municipaux comme :
  - La salle Rosa Parks : 2 heures par semaine
  - L'espace nautique municipal 3 X 1 heure par semaine sur formule de 10 séances
  - La salle de l'orangerie 2 heures tous les 15 jours
- Enfin le concours d'agents du C.C.A.S (procédure d'inscription et de facturation par le service senior).

Les tarifs sont appliqués selon une saisonnalité qui démarre en septembre de l'année N et se termine en juin de l'année N+1 – hors vacances scolaires) sauf pour l'aquagym qui sera proposée par formule de 10 séances.

L'inscription de personnes ne résidant pas sur Givors est faite sur liste d'attente pendant une semaine après le premier jour des inscriptions. En fonction des places disponibles dans chacun des créneaux après inscription des Givordins, les personnes pourront être inscrites.

### **1. Tarification Activités Aquagym et Pilates 2025 – 2026**

#### **Aquagym :**

L'aquagym sera proposée sur 3 sessions de 10 séances

Cette formule permettra :

- D'accueillir plus de seniors différents,
- De donner la possibilité au senior d'un engagement moindre sur l'année,
- De rendre l'activité plus accessible financièrement.

Concernant le tarif pour les seniors extérieurs, la référence est le tarif pratiqué par le centre nautique. A savoir : 105 € pour 12 séances donc 87,50 € pour 10 séances.

Le paiement de chaque session se fera 15 jours minimum avant chaque début de nouvelle session.

En cas, de fermeture de la piscine pour cause de travaux, la session qui sera impactée sera facturée au prorata des séances à venir.

#### **Pilates :**

Il est établi un tarif à l'année intégrant la prestation d'un éducateur sportif et la mise à disposition de salle et de matériel.

Suite à chaque tarif proposé sur l'année de Pilate, le tarif de janvier à juin, s'est fait de la manière suivante :



Tarif à l'année divisé par le nombre de séance à l'année x par le nombre de séances de juin à janvier soit :  $117/68 = 1,72$

$1.72 \times 40 = 68.82 \text{ €}$

	Tarifs 2025/2026 PILATES		Tarifs 2025/2026 AQUAGYM
	Pour l'adhésion à l'activité		Pour l'adhésion à une session de 10 séances
	Septembre 2025 à juin 2026	Janvier 2026 à juin 2026	
Givordins imposables	117 €	68.82 €	39 €
Givordins non imposables	83 €	48.82 €	22 €
Bénéficiaires de l'ASPA	46 €	27.05 €	18 €
Extérieurs	209 €	122.90 €	87.50 €

## 2. Tarifs atelier « Peinture » 2025 – 2026

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants de septembre 2025 à juin 2026 :

Septembre 2025 à juin 2026	Tarifs PEINTURE
Givordins imposables	70 €
Givordins non imposables	48 €
Givordins bénéficiaires ASPA	21 €
Extérieurs	82 €

## 3. Modalités de remboursement des activités payantes

Pour que le Trésor Public puisse mettre en œuvre des décisions de remboursement décidées par le C.C.A.S, leurs règles doivent être validées par le Conseil d'Administration.

En cas d'annulation du fait de la collectivité, un remboursement au prorata temporis aura lieu, sous réserve de la transmission d'un RIB par l'utilisateur.

En cas d'annulation de l'utilisateur, un remboursement sera proposé uniquement sur présentation d'un justificatif médical : en cas de blessure ou de maladie qui justifie d'une session complète, d'un semestre ou d'un an d'arrêt.

#### 4. Activités de prévention gratuites

En partenariat avec le service des sports de la ville, il est proposé pour la saison 2025/2026 :

Des cours de Badminton tous les vendredis et mardis (avec agents municipaux) sauf vacances scolaires

- Un atelier de remise en forme « Fitness/mobilité » tous les vendredis sauf vacances scolaires

##### Objectifs :

- Apporter une complémentarité aux activités physiques de prévention déjà en place,
- Permettre de rendre plus accessible l'activité physique de prévention auprès des personnes âgées avec de faibles ressources,
- Tester de nouvelles activités.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

#### DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la programmation 2025-2026 des activités à destination des seniors ;
- **D'ADOPTER** les tarifications et les conditions de remboursement de ces activités telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer tout acte afférent ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes au budget du C.C.A.S.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.